



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## ateliers

Question orale n° 243

### Texte de la question

Mme Sophie Delong appelle l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur la situation de l'établissement de maintenance et de traction (EMT) de Chalindrey en Haute-Marne. Ce site ferroviaire compte aujourd'hui 310 emplois regroupant différents métiers liés à l'entretien et à la conduite des locomotives. Or, depuis plusieurs années, les effectifs de cet établissement sont en baisse continue en raison, notamment, d'un manque d'affectation de nouveaux matériels. Cette situation de l'emploi est inquiétante du fait de ses répercussions économiques et sociales sur le sud de la Haute-Marne et le bassin de vie de Chalindrey en particulier. Une solution pourrait cependant être trouvée pour redynamiser l'EMT en profitant de la dérégulation du trafic fret ferroviaire et de la montée en puissance des opérateurs privés. Ces opérateurs sont en effet déjà propriétaires ou locataires d'un certain nombre de locomotives diesel et auraient, par ailleurs, déjà passé commande d'un nombre important d'engins. Or le site de Chalindrey dispose des installations de locaux et du personnel qualifié pour s'occuper de l'entretien régulier de ces véhicules. Outre la dynamique que cela pourrait redonner au site, ce serait aussi un important et intéressant chantier pilote en matière d'aménagement du territoire. Plus que cela, pourquoi ne pas profiter d'un environnement porteur, d'agents passionnés par leur métier, disposant d'un réel savoir faire, réclamé par les professionnels ? Dans un contexte de fermetures d'usines, de pertes d'emplois, de délocalisations, pouvons-nous vraiment ne pas nous intéresser aux solutions qui existent pour maintenir un site et même l'encourager, le développer ? Il ne s'agit pas là de soutenir à bout de bras une entreprise destinée à plus ou moins long terme à fermer mais bien de donner un coup de pouce à la poursuite de son activité pour en faire un secteur de pointe. À l'heure où l'on reparle du développement du fret, de la nécessaire utilisation du rail pour désengorger les autoroutes, ne pouvons-nous pas prendre les devants et ne pas laisser périliter un site qui ne demande qu'à se développer ? C'est pourquoi elle souhaiterait savoir si le Gouvernement entend soutenir ce projet et lever les blocages qui empêcheraient sa réalisation.

### Texte de la réponse

#### PERSPECTIVES DU SITE FERROVIAIRE DE CHALINDREY EN HAUTE-MARNE

M. le président. La parole est à Mme Sophie Delong, pour exposer sa question, n° 243, relative aux perspectives du site ferroviaire de Chalindrey en Haute-Marne.

Mme Sophie Delong. Je souhaite, monsieur le secrétaire d'État chargé du développement de la région capitale, appeler votre attention sur la situation de l'établissement de maintenance et de traction - EMT - de Chalindrey en Haute-Marne. Cet établissement ne compte plus aujourd'hui que 310 emplois, regroupant différents métiers liés à l'entretien et à la conduite des locomotives. Or, depuis plusieurs années, ses effectifs sont en baisse continue en raison, notamment, d'un manque d'affectation de nouveaux matériels. Cette situation de l'emploi est inquiétante du fait de ses répercussions économiques et sociales sur le sud de la Haute-Marne et le bassin de vie de Chalindrey en particulier.

Une solution pourrait cependant être trouvée pour redynamiser l'EMT en profitant de la dérégulation du trafic fret ferroviaire et de la montée en puissance des opérateurs privés. Ces opérateurs sont en effet déjà propriétaires

ou locataires d'un certain nombre de locomotives diesel et auraient, par ailleurs, déjà passé commande d'un nombre important d'engins. Or, le site de Chalindrey dispose des installations nécessaires et du personnel qualifié pour s'occuper de l'entretien régulier de ces véhicules.

Outre la dynamique que cela pourrait redonner au site, ce serait aussi un important et intéressant chantier pilote en matière d'aménagement du territoire. Plus que cela, pourquoi ne pas profiter d'un environnement porteur, d'agents passionnés par leur métier, disposant d'un réel savoir-faire, réclamé par les professionnels ?

Dans un contexte de fermetures d'usines, de pertes d'emplois et de délocalisations, ne doit-on pas s'intéresser aux solutions qui existent pour maintenir un site, voire le développer ? À l'heure où l'on reparle du développement du fret, de la nécessaire utilisation du rail pour " désengorger " les autoroutes, il s'agit là, en effet, de donner un coup de pouce à la poursuite de son activité pour en faire un secteur de pointe.

C'est pourquoi, monsieur le secrétaire d'État, je souhaiterais savoir si le Gouvernement entend soutenir ce projet et lever les obstacles qui empêcheraient sa réalisation.

M. le président. La parole est à M. Christian Blanc, secrétaire d'État chargé du développement de la région capitale.

M. Christian Blanc, *secrétaire d'État chargé du développement de la région capitale*. Madame la députée, l'établissement de maintenance et de traction de Chalindrey, qui, vous l'avez rappelé, emploie 310 personnes, a deux activités principales : d'une part, la maintenance d'engins de traction utilisés pour les activités fret, voyageurs et infrastructure de la SNCF, ainsi que l'entretien d'automoteurs destinés au réseau TER de Champagne-Ardenne ; d'autre part, la conduite, qui recouvre l'affectation et la gestion des conducteurs de trains de voyageurs et de fret.

Pour la partie maintenance - 90 emplois -, l'activité actuelle de l'EMT de Chalindrey consiste en la maintenance de matériels de traction dont l'activité ne devrait pas décroître hormis le parc fret de locomotion. Dans le cadre de son programme d'action visant à restaurer sa compétitivité et à assurer son développement en Europe, Fret SNCF doit redéployer rapidement son parc de locomotives vers d'autres technicentres plus proches des lieux d'exploitation, notamment Thionville et Dijon. L'EMT de Chalindrey doit intégrer ces réorganisations dans son plan de travail et trouver des missions venant compenser la baisse de charges résultant du départ des locomotives fret.

Deux pistes de travail sont, à notre connaissance, actuellement à l'étude : d'une part, jusqu'en 2011, la maintenance de locomotives " infrastructure " de l'ordre de vingt-cinq à soixante engins, ainsi que de locotracteurs supplémentaires destinés à la construction de la ligne à grande vitesse Rhin-Rhône ; d'autre part, le transfert de la maintenance de voitures Corail Intercités de l'ordre d'une centaine d'unités, actuellement entretenues par le technicentre est-européen.

Par ailleurs, la SNCF envisage d'assurer des prestations de maintenance de locomotives pour le compte des nouveaux opérateurs fret qui se développent et vont se développer sur le réseau national. À ce titre, elle pourrait utiliser le site de Chalindrey qui possède une réelle compétence en la matière si celui-ci se révélait adapté aux besoins de maintenance de proximité de ces opérateurs.

En ce qui concerne l'activité conduite, l'EMT de Chalindrey comprend quelque 130 conducteurs, dont soixante sont affectés à la conduite des trains de fret ; ils seront commandés à partir du mois d'octobre 2008 par l'unité conduite de Dijon-Périgny, qui assurera la gestion de l'ensemble des ressources fret de la région sans que cela remette en cause la localisation à Chalindrey de ces emplois de conducteurs.

Les soixante-dix autres conducteurs sont affectés à la conduite des trains de voyageurs. Il n'y a pas d'évolution particulière de la charge à prévoir en ce qui les concerne jusqu'au lancement du TGV Rhin-Rhône qui entraînera une reconfiguration importante des plans de transport.

Tout en tenant compte de la nécessaire adaptation aux évolutions des branches fret et voyageurs, la SNCF a pour objectif absolu de conserver sur son site de Chalindrey la meilleure activité industrielle possible en utilisant toutes les opportunités de redéploiement ou de développement de nouvelles activités. Bref, il y aura du mouvement, mais dans la sécurité !

## Données clés

**Auteur :** [Mme Sophie Delong](#)

**Circonscription :** Haute-Marne (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question** : 243

**Rubrique** : Transports ferroviaires

**Ministère interrogé** : Transports

**Ministère attributaire** : Transports

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 6 mai 2008, page 3705

**Réponse publiée le** : 7 mai 2008, page 1869

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 6 mai 2008